

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

27/09/88

Origine :

ASS

MMES et MM les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

ASS n° 129/88

Plan de classement :

65	43				
----	----	--	--	--	--

Objet :

EXTENSION DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX IMPAYES DE LOYER.

Diffusion de la circulaire interministérielle n° EQU C 88 00455 C du 18 avril 1988 relative à l'extension des modalités d'aide aux ménages ayant des difficultés temporaires pour faire face à leurs dépenses de logement.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MMES et MM les Directeurs

27/09/1988

Origine :
ASS

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

N/Réf. : ASS N°129/88

Objet : Extension des dispositifs d'aide aux impayés de loyer.

Le Ministère de l'Equipeement et du Logement m'a récemment transmis une circulaire interministérielle n° EQU C 88 00455 C du 18 avril 1988 relative à l'extension du dispositif d'aide aux ménages ayant des difficultés temporaires pour faire face à leurs dépenses de logement. Il a souhaité que ce texte vous soit communiqué, certaines Caisses Primaires d'Assurance Maladie participant déjà à ce type de dépenses.

Ce texte prévoit notamment un financement du Ministère de l'Equipeement et du Logement, pour aider les ménages les plus défavorisés par des prêts d'une durée supérieure à 24 mois et des subventions.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque,

M. BARUBE

PJ : *circulaire interministérielle n° EQU C 88 00455 C du 18 avril 1988*.